



Le Département rend un avis favorable avec réserves sur la révision du Plan de Déplacements Urbains

Mardi 24 janvier, les élus du Conseil départemental réunis en session, ont émis un avis favorable avec réserves sur le projet de révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération toulousaine, actuellement soumis à la consultation des collectivités.

Par ailleurs, ils ont voté la participation du Conseil départemental au financement d'études pour améliorer l'accessibilité de l'aire urbaine toulousaine à l'horizon 2030, qui seront engagées dans le cadre du Contrat de plan Etat – Région 2015 – 2020.

1) L'avis du Département sur la révision du PDU

Après avoir procédé à une analyse détaillée du Projet « Mobilités 2020-2025-2030 », dont le projet central consiste en la réalisation de la 3^{ème} ligne de métro, le Département relève plusieurs éléments satisfaisants : le tracé de référence de la 3^{ème} ligne, qui reliera la gare de Colomiers à Labège – La Cadène ; le prolongement en métro et sans rupture de charge de la ligne B entre Ramonville et la future 3^{ème} ligne à l'INPT ; et la desserte de communes périphériques par le programme Linéo. L'avis mentionne également que les attentes du Département en matière d'accessibilité, d'intermodalité et de mobilité partagée (covoiturage) ont été prises en compte dans la révision du PDU.

Le Conseil départemental soulève néanmoins que certains points restent à préciser, comme le plan de financement de ce projet, peu détaillé sur l'évolution des recettes commerciales dans le temps, la contribution des collectivités et le recours à l'emprunt, notamment.

En revanche, le Conseil départemental émet plusieurs réserves sur le projet « Mobilités 2020-2025-2030 ». Ce dernier affiche une politique moins ambitieuse en matière de développement des transports alternatifs à la voiture. Ainsi, la part des transports en commun dans les déplacements urbains est évaluée entre 17 et 19 % à l'horizon 2030, alors que le PDU de 2012 l'avait évalué à 23% à l'horizon 2020. De même, la part des déplacements cyclables est estimée entre 3 et 5 % d'ici 2030, contre 10% en 2020 dans le PDU de 2012.

Le Département note également que le projet se focalise principalement sur le pôle urbain toulousain, au détriment de la couronne périurbaine. Par rapport au précédent PDU, l'offre de transport s'appuie essentiellement sur la 3^{ème} ligne de métro tandis que le réseau Linéo se substitue en grande partie au réseau tramway et que les projets plus structurants de bus en site propre ont été en abandonnés.

En outre, l'avis pointe la nouvelle tarification de Tisséo, qui, en remettant en cause le tarif préférentiel pour les jeunes, ne contribue pas à faciliter, ni à encourager l'utilisation des transports en commun.

Enfin, le Département demande à ce que la gestion publique des transports urbains, par la régie Tisséo – EPIC, soit confirmée, ainsi que la réalisation publique des études et des travaux prévus dans le projet Mobilités.

Dans cet avis, le Conseil départemental rappelle son implication majeure en faveur du développement transports de la métropole toulousaine. En effet, dans le seul périmètre de l'agglomération, il finance chaque année 19,4 M€ en faveur du transport scolaire gratuit et 3 M€ pour soutenir l'accès au transport des plus défavorisés. Par ailleurs, 13 communes concernées par le PDU ne relèvent pas de la compétence territoriale de Tisséo mais de celle du réseau de transport interurbain Arc-en-Ciel, géré par le Département. Ce réseau a développé une offre adaptée à la demande des nouveaux actifs, installés majoritairement en zones périurbaines, grâce aux lignes express Hop ! connectées aux lignes de métro. Enfin, le Conseil départemental s'est engagé en juin 2016 à mobiliser 201 M€ afin de soutenir les projets structurants en matière de transports en commun, sur les territoires de la métropole, du Sicoval, du Muretain et du Syndicat intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine (SITPRT).

Cet avis favorable avec réserves sera remis au SMTC d'ici le 2 mars 2017.

2) Le Département s'engage à cofinancer une étude sur la multimodalité dans l'agglomération toulousaine

Dans l'optique d'améliorer la mobilité dans l'aire urbaine de Toulouse, les élus départementaux ont également voté mardi 24 janvier 2017 en session la participation du Conseil départemental au financement d'études prospectives multimodales, dans le cadre du Contrat de plan Etat – Région 2015 – 2020. Le Département participera à hauteur de 700 000 € au programme d'études d'un montant de 3 M€ cofinancé par l'Etat, la Région Occitanie, le Département de Haute-Garonne, Toulouse métropole et le SMTC – Tisséo. Il vise à établir un diagnostic de la situation actuelle et à fixer les objectifs à atteindre à l'horizon 2030, ce qui permettra d'éclairer les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique de mobilité.